



LES REGLES D'OR DU PRESCRIPTEUR HOSPITALIER

Un prescripteur est un individu qui par son activité est en position de recommander l'achat d'un produit ou d'un service. Il réalise l'interface entre le service achat et les utilisateurs, en représentant ceux-ci vis-à-vis du service achat et les accompagnant dans l'utilisation du produit retenu.

Afin de favoriser l'efficacité et la qualité des achats et approvisionnements de votre établissement, en tant que prescripteur, vous vous engagez à :

-  Définir le besoin fonctionnel de manière impartiale et objective, afin de permettre une mise en concurrence adéquate des fournisseurs
-  Assurer la représentation des utilisateurs dans la description du besoin fonctionnel
-  Travailler de concert avec l'acheteur et l'opérateur de mutualisation des achats à la mise en œuvre des actions permettant de peser sur les coûts, la qualité et les délais
-  Participer au processus de choix le cas échéant
-  Faciliter la diffusion du choix retenu auprès des utilisateurs du produit
-  Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de progrès le cas échéant
-  Donner les éléments factuels de l'évaluation qualitative des achats